

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20251210-202531D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

L'an deux mil vingt cinq

Présent : 8

Le 10 décembre à 20 heures 00

Votants : 9

Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forêt

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

**Présents :** Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mme Annick MAISSE, Madame Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME conseillers municipaux.

**Excusée :** Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, donne pouvoir à Madame Christelle MASSON

**Secrétaire de séance :** Mme Annick Maisse

**Objet : Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)**

**Vu** le Code forestier, notamment l'**article L132-1** relatif aux bois et forêts classés à risque d'incendie, applicable aux massifs forestiers identifiés dans le département de la Loire, et les **articles R321-1 à R321-5** fixant les dispositions réglementaires sur le classement, la prévention et les servitudes afférentes aux massifs classés ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** le courrier émanant de Madame la Préfète de la Loire, portant consultation des communes concernées par le projet de classement de massifs à risque incendie ;

**Vu** le document de **Porter à Connaissance** et la **carte d'aléa "incendie - feux de forêts"** transmis à la commune dans le cadre du projet de classement des massifs à risque incendie ;

**Vu** la présentation réalisée lors de la **réunion d'information du 10 septembre 2025 à Saint-Étienne et en visioconférence**, relative à la démarche départementale de renforcement de la DFCI et au projet de classement des massifs à risque ;

**Considérant** que le projet de classement vise à mieux identifier les zones à risque d'incendie et à renforcer la prévention, la coordination intercommunale et la sécurité des populations ;

**Considérant** que la commune de Roche-en-Forêt est concernée par le classement de massifs, présentant un risque accru ;

**Considérant** l'intérêt de ce classement pour la mise en œuvre de mesures coordonnées de prévention et d'aménagement (pistes DFCI, points d'eau, débroussaillement, information du public) ;

**Considérant** que le classement ne remet pas en cause les usages existants mais permet une meilleure organisation de la prévention et de la lutte contre les feux de forêt ;

**Considérant** que le Conseil municipal souhaite s'associer à la démarche de l'État visant à renforcer la protection des espaces forestiers et des zones habitées exposées au risque incendie ;

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, 8 voix pour une abstention :

Donne un **avis favorable** au projet de classement des massifs forestiers à risque incendie sur le territoire communal, tel que présenté par les services de l'État.

Autorise **Madame le Maire** à transmettre la présente délibération à Madame **la Préfète de la Loire** dans le délai imparti pour la consultation.

La présente délibération sera notifiée à la Préfecture de la Loire et publiée selon les modalités prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 10 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Annick Maisse

Le Maire

Christelle MASSON

